

## 008 Fichiers d'ordinateur (NR)

### Indicateurs et Codes de sous-zones

La zone 008 ne possède ni indicateurs ni codes de sous-zones. Les éléments de données sont définis en fonction de leur position.

### Positions de caractère (008/ 18-34 et 006/ 01-17)

#### 18-21 Non défini (006/ 01-04)

⌀ Non défini | Aucune tentative de coder

#### 22 Public cible (006/ 05)

⌀ Inconnu ou non précisé	e Adulte
a Préscolaire	f Spécialisé
b Primaire	g Général
c Préadolescent	j Ouvrage pour les jeunes
d Adoléscent	Aucune tentative de coder

#### 23 Support matériel du document (006/ 06)

⌀ Non défini	q Support électronique tangible
o En ligne	Aucune tentative de coder

#### 24-25 Non défini (006/ 07-08)

⌀ Non défini | Aucune tentative de coder

#### 26 Genre de fichier d'ordinateur (006/ 09)

a Fichier numérique	h Son
b Programme d'ordinateur	i Multimédia interactif
c Fichier représentatif	j Système ou service en direct
d Document	m Genres combinés
e Données bibliographiques	u Inconnu
f Polices	z Autre
g Jeu	Aucune tentative de coder

#### 27 Non défini (006/ 10)

⌀ Non défini | Aucune tentative de coder

#### 28 Publication officielle (006/ 11)

⌀ N'est pas une publication officielle	m Groupe interprovincial
a Éléments autonomes ou semi-autonomes	o Niveau indéterminé de publication officielle
c Multilocal	s État, province, territoire ou territoire sous tutelle
f Fédéral ou national	u Statut de publication officielle inconnu
i International	z Autre
l Local	Aucune tentative de coder

#### 29 - 34 Non défini (006/ 12-17)

⌀ Non défini | Aucune tentative de coder

## DÉFINITION ET PORTÉE DE LA POSITION DE CARACTÈRE

On utilise la définition des **fichiers d'ordinateur** dans la zone 008/18-34 lorsque le Guide/06 (Type de notice) contient le code «m» (Fichier d'ordinateur / Ressource électronique). Les positions 01-17 et 35-39 de la zone 008 sont définies de la même façon dans toutes les zones 008 et elles sont décrites dans la section *008-Tous les documents*.

La zone 008/18-34 correspond aux éléments de données des positions correspondantes dans la zone 006/01-17 lorsque la zone 006/00 (Genre de matériel) contient le code «m» (Fichier d'ordinateur / Ressources électronique). La section des *Lignes directrices pour l'application des désignateurs de contenu* de la zone *008-Fichiers d'ordinateur* seulement renferme des détails sur des codes particuliers définis pour toutes les positions de caractères équivalentes dans les zones 006 et 008 pour les **fichiers d'ordinateur et ressources électroniques**.

---

## LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

### ■ POSITIONS DE CARACTÈRE

---

#### 18-21 - Non défini (006/ 01-04)

Ces positions de caractère ne sont pas définies et renferment soit un blanc ( ), soit un caractère de remplissage ( | ).

---

#### 22 - Public cible (006/ 05)

Ce code alphabétique à un caractère décrit le public cible auquel le document est destiné. Lorsqu'on considère que le contenu de certains documents convient à plus d'un public cible, il faut entrer le code du public cible principal. Si la zone 521 (Note sur le public cible) de la notice comprend de l'information sur le niveau de lecture et sur l'intérêt selon l'âge ou le niveau scolaire, il faut coder la position 008/22 d'après l'information sur l'intérêt selon l'âge. Il faut entrer un caractère de remplissage ( | ) si l'on n'a pas tenté de coder cette position de la zone 008.

##### **| - Inconnu ou non précisé**

Ce code indique que le public cible auquel est destiné le document est inconnu ou non précisé.

**008/22 |**

245 00#aFureteur#h[ressource électronique] :#bune bibliothèque d'annuaires et de répertoires francophones

##### **a - Préscolaire**

Ce code indique que le document s'adresse aux enfants âgés d'environ 0-5 ans.

**008/22 a**

245 00#aSesame Street letters for you#h[ressource électronique].

##### **b - Primaire**

Ce code indique que le document s'adresse aux enfants âgés d'environ 6-8 ans.

**008/22 b**

245 10#aFolichon#h[ressource électronique].

##### **c - Préadolescent**

Ce code indique que le document s'adresse aux jeunes âgés d'environ 9-13 ans.

**008/22 c**

245 10#aEating for good health#h[ressource électronique] /#cwritten by Del Surette.

**d - Adolescent**

Ce code indique que le document s'adresse aux jeunes âgés d'environ 14-17 ans.

**008/22 d**

245 10#aBumble plot#h[ressource électronique] /#cby Leslie Grimm ; artist, Corinne.

**e - Adulte**

Ce code indique que le document s'adresse aux adultes.

**008/22 e**

245 00#aMaInTax 1985#h[ressource électronique] /#cdeveloped by Michael W. Morgan ...

**f - Spécialisé**

Ce code indique que le document s'adresse principalement à un public cible particulier et qu'il intéresserait peu les autres publics cibles en raison de la nature de sa présentation. Voici des exemples de documents auxquels le code « f » est attribué :

- 1) des documents techniques écrits en fonction d'un public cible spécialisé et
- 2) des documents qui s'adressent à un public cible limité; par exemple, aux employé(e)s d'une entreprise.

**008/22 f**

245 00#aDimensional analysis#h[ressource électronique] :#bengineering software ...

**g - Général**

Ce code indique que le document est d'intérêt général et qu'il ne s'adresse pas à un public cible particulier. Ce code est attribué à la majorité des ouvrages de fiction qui ne sont pas mieux décrits par l'un des autres codes.

**008/22 g**

245 00#a[Lode runner]#h[ressource électronique].

**j - Ouvrage pour les jeunes**

Ce code indique que le document s'adresse aux enfants et aux jeunes âgés d'environ 0-15 ans. Ce code est attribué lorsqu'on ne souhaite pas utiliser un code pour préciser davantage le public cible de jeunesse auquel le document s'adresse.

**008/22 j**

245 00#aCD Scientifix#h[ressource électronique].

**| - Aucune tentative de coder****23 - Support matériel du document (006/ 06)**

Un code alphabétique à un caractère décrit le support matériel du document sur lequel le document a été publié à l'origine. On entre un caractère de remplissage (l) si on n'a pas tenté de coder cette position 008.

**∅ - Aucun des codes suivants**

Ce code indique que le document original n'est pas précisé par l'un des autres codes.

**o - En ligne**

La ressource est accédée au moyen de raccordements de matériel et de logiciel à un réseau de transmissions. Le code « s » peut être utilisé en tant que code générique pour n'importe quelle forme de ressource électronique s'il n'est pas nécessaire de faire une distinction entre les types des ressources électroniques.

## 008-Fichiers d'ordinateur

### q - Support électronique tangible

La mise en mémoire se fait directement sur une unité de stockage telle les disques, les bandes magnétiques, les clés USB, les unités de disque dur portable, etc. Le code « s » peut être utilisé en tant que code générique pour n'importe quelle forme de ressource électronique s'il n'est pas nécessaire de faire une distinction entre les types des ressources électroniques.

### | - Aucune tentative de coder

---

## 24-25 Non défini (006/ 07-08)

Ces positions de caractère ne sont pas définies et renferment soit un blanc ( ), soit un caractère de remplissage ( | ).

---

## 26 - Genre de fichier d'ordinateur (006/ 09)

Un code alphabétique à un caractère indique le type de ressource électronique décrit. Le type particulier de ressource électronique est également décrit sous forme textuelle dans la zone 516 (Note sur le genre de fichier d'ordinateur ou de données). Il faut entrer un caractère de remplissage ( | ) si on n'a pas tenté de coder cette position de la zone 008.

### a - Fichier numérique

Ce code indique qu'il s'agit d'une ressource électronique comprenant surtout des nombres ou une représentation par des nombres, notamment des enregistrements contenant toute l'information sur les notes de tests des étudiant(e)s, toute l'information sur les statistiques de l'équipe de football, etc. L'information peut être présentée sous forme de sondages originaux ou de renseignements qui ont été résumés ou manipulés statistiquement.

008/26 a  
516 |aFichier numérique

### b - Programme d'ordinateur

Ce code indique qu'il s'agit d'une ressource électronique qui contient un ensemble ordonné d'instructions à l'intention d'un ordinateur pour lui faire exécuter des opérations de base et qui identifie l'information et les mécanismes requis. Cette catégorie comprend les jeux vidéo, les logiciels de micro-ordinateurs et les modèles informatiques. On identifie certains types de programmes d'ordinateur (p. ex., un jeu ou une police) par des codes séparés dans cette position de caractère.

008/26 b  
516 |aProgrammes d'ordinateur

### c - Fichier représentatif

Ce code indique que la ressource électronique contient des données graphiques d'images qui peuvent être manipulées avec d'autres types de fichiers pour produire des motifs graphiques qui peuvent servir à interpréter l'information et à lui donner une signification. Cette catégorie ne comprend pas les documents dans un format d'images.

008/26 c  
516 |aDonnées graphiques (Dessins d'architecture)

### d - Document

Ce code indique que la ressource électronique renferme principalement de l'information alphabétique (des mots ou des phrases) convertie dans un format codé qui peut être traité, trié et manipulé par une machine, pour ensuite être récupéré sous de nombreux formats optionnels. Elle comprend les documents de langue conçus pour être des documents textuels représentés sous forme de données ASCII ou d'images. Elle comprend des entités bibliographiques uniques ou une

collection d'entités bibliographiques. Les documents qui présentent avant tout du texte, même si un logiciel de recherche est présent, sont codés ici.

**008/26 d**

516 ~~008~~aTexte (Recueil de jurisprudence, lois et compilations)

**e - Données bibliographiques**

Ce code indique que la ressource électronique comprend des données avec des citations bibliographiques. Cette catégorie comprend des données provenant de catalogues de bibliothèques ou de bases de données de citations. Les données peuvent être dans une forme structurée ou non structurée. Le logiciel de recherche peut être présent mais le but de la notice est de décrire le contenu des données bibliographiques ou de la base de données plutôt que de décrire le système ou service en direct.

**008/26 e**

516 ~~008~~aCatalogue de bibliothèque

**f - Polices**

Ce code indique que la ressource électronique contient de l'information destinée à un ordinateur pour lui permettre de générer des polices.

**008/26 f**

516 ~~008~~aPolices (Colonna et PostScript)

**g - Jeu**

Ce code indique que la ressource électronique est un jeu destiné à des fins récréatives ou éducatives. Les jeux contiennent habituellement du texte et un logiciel. Cette catégorie comprend les jeux vidéo.

**008/26 g**

516 ~~008~~aJeu sur ordinateur

**h - Son**

Ce code indique que la ressource électronique comprend des données sous forme de codage de données de sons qui peuvent être produites par l'ordinateur.

**008/26 h**

516 ~~008~~aDonnées sonores (Fichier audio-numérique)

**i - Multimédia interactif**

Ce code indique que la ressource électronique décrite par la notice prend en charge la navigation par l'entremise de la manipulation de divers types de supports (soit audio, vidéo, etc.). Le multimédia interactif donne habituellement à l'utilisateur un niveau élevé de contrôle, et permet souvent une interaction quasi-conversationnelle avec l'ordinateur et les données.

**j - Système ou service en direct**

Ce code indique que la notice porte sur un système ou un service en direct pouvant contenir de l'information non bibliographique. Un système ou un service en direct permet l'interaction entre le système et les usagers. Si le but de la notice est de décrire le système lui-même avec le contenu des bases de données qu'il contient, on le code ici. Si la ressource électronique représente un fichier informatique où le système est accessoire à la description, elle tombe sous une autre catégorie. Par exemple, on peut mentionner les systèmes de bibliothèque en direct (incluant plusieurs bases de données), les sites FTP, les babillards électroniques et les centres d'information de réseau.

**008/26 j**

516 ~~008~~aSystème d'information à l'échelle du campus

**m - Genres combinés**

Ce code est utilisé lorsque le document comprend une combinaison d'au moins deux des types de

## 008-Fichiers d'ordinateur

fichiers susmentionnés.

**008/26 m**

516 ~~bb~~Programmes d'ordinateur et fichiers texte

### **u - Inconnu**

Ce code indique que le type de fichier est inconnu.

**008/26 u**

### **z - Autre**

Ce code indique qu'il s'agit d'un type de fichier pour lequel aucun des codes définis ne convient.

**008/26 z**

516 ~~bb~~Liste de correspondants

### **| - Aucune tentative de coder**

---

## **27 - Non défini (006/ 10)**

Cette position de caractère n'est pas définie et renferme soit un blanc ( ) soit un caractère de remplissage ( | ).

---

## **28 - Publication officielle (006/ 11)**

Un code alphabétique à un caractère indique si un document est publié ou produit par ou pour un organisme gouvernemental de niveau international, national, provincial, local, d'un État ou par toute subdivision de l'un de ces organismes. Le code décrit également le niveau de compétence de l'organisme gouvernemental associé au document. Un organisme gouvernemental et toutes ses subdivisions sont considérés comme étant des organismes gouvernementaux, sans égard à la façon dont ils sont entrés comme vedettes, et ce, qu'ils soient entrés sous la compétence ou non. Dans la notice bibliographique, il n'est pas nécessaire que l'organisme soit entré comme vedette principale ou secondaire, mais il devrait être nommé comme éditeur, etc., dans la zone mentionnant les renseignements de publication ou de diffusion, etc., ou être responsable de la publication du document (habituellement sous-entendu lorsque l'organisme gouvernemental est responsable du contenu de l'ouvrage). En cas de doute, il faut traiter le document comme une publication officielle. Il faut entrer un caractère de remplissage ( | ) si l'on n'a pas tenté de coder cette position de la zone 008.

### **Lignes directrices sur certains types de publications**

#### **Pays socialistes**

Étant donné que le codage de tous les documents publiés dans des pays socialistes comme étant des publications officielles rendrait cet élément moins utile, il faut utiliser ce code seulement pour les mêmes types d'organismes qui sont considérés comme des organismes gouvernementaux dans des pays non socialistes. En cas de doute, le code de publication officielle doit être attribué au document.

#### **Deux paliers gouvernementaux**

S'il s'agit d'un document publié ou produit conjointement par deux organismes gouvernementaux à des paliers différents, il faut entrer le code représentant le palier gouvernemental le plus élevé.

#### **Publications universitaires**

Aux États-Unis, les documents publiés par des établissements d'enseignement universitaires sont considérés comme des publications officielles si un gouvernement est responsable de leur création ou de la gestion de cette institution.

#### **~~bb~~ - N'est pas une publication officielle**

Ce code indique que le document n'est pas publié par ou pour un organisme gouvernemental.

**008/28 b**  
110 2b#aMusée David M. Stewart

**008/28 b**  
245 00#Ms. Pac-Man.

#### **a - Éléments autonomes ou semi-autonomes**

Ce code indique que le document est publié ou produit par ou pour un organisme gouvernemental d'un élément autonome ou semi-autonome d'un pays.

**008/28 a**  
110 1b#aSabah.

#### **c - Multilocal**

Ce code indique que le document est publié ou produit par ou pour des autorités multilocales qui sont définies comme étant une association régionale d'autorités se situant à un niveau inférieur à celui de l'État.

**008/28 c**  
110 2b#aRégion parisienne (France)

#### **f - Fédéral ou national**

Ce code indique que le document est publié ou produit par ou pour un organisme gouvernemental fédéral ou national par exemple, une nation souveraine comme le Canada. On utilise aussi le code « f » pour les gouvernements de l'Angleterre, le pays de Galles, l'Écosse et l'Irlande du Nord. On utilise aussi ce code pour les tribus indiennes des États-Unis.

**008/28 f**  
110 2b#bCentre national de la recherche scientifique (France)

#### **i - International**

Ce code indique que le document est publié ou produit par ou pour un organisme intergouvernemental international.

**008/28 i**  
110 2b#Unesco.

#### **l - Local**

Ce code indique que le document est publié ou produit par ou pour une autorité gouvernementale locale comme une ville, un comté, etc.

**008/28 l**  
110 1b#aSchiedam (Pays-Bas)

#### **m - Groupe interprovincial**

Ce code indique que le document est publié ou produit par ou pour une association régionale d'autorités au niveau d'un État, d'une province, d'un territoire, etc.

**008/28 m**  
110 2b#Council of State Governments.

#### **o - Niveau indéterminé de publication officielle**

Ce code indique que le document est publié ou produit par ou pour un organisme gouvernemental, mais dont le niveau de juridiction ne peut être déterminé.

#### **s - État, province, territoire ou territoire sous tutelle, etc.**

Ce code indique que le niveau de compétence de l'organisme gouvernemental est un État, une province ou un territoire.

**008/28 s**  
110 1b#aNouveau-Brunswick.#bDirection de la pêche sportive et de la chasse.

## 008-Fichiers d'ordinateur

### u - Statut de publication officielle inconnu

Ce code indique si l'organisme gouvernemental par lequel ou pour lequel le document est publié ou produit est inconnu.

### z - Autre

Ce code indique qu'il s'agit d'un type de publication officielle auquel aucun autre code défini ne convient.

### | - Aucune tentative de coder

---

## 29-34 Non défini (006/ 12-17)

Ces positions de caractère ne sont pas définies et renferment soit un blanc (  ), soit un caractère de remplissage ( `|` ).

---

## CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES

### Casse

Il faut entrer les codes alphabétiques en lettres minuscules.

### Longueur de la zone

La zone 008 devrait toujours comprendre quarante (40) positions de caractère.

---

## HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

### 008/ 18 Périodicité [PÉRIMÉ]

Cette définition est devenue périmée en 1995. Les codes définis étaient : «» (Périodicité non déterminée), «`a`» (Annuelle), «`b`» (Bimestrielle), «`c`» (Bihebdomadaire), «`d`» (Quotidienne), «`e`» (À la quinzaine), «`f`» (Semestrielle), «`g`» (Biennale), «`h`» (Triennale), «`i`» (Trois fois par semaine), «`j`» (Trois fois par mois), «`m`» (Mensuelle), «`n`» (Sans objet), «`q`» (Trimestrielle), «`s`» (Bimensuelle), «`t`» (Trois fois par année), «`u`» (Inconnue), «`w`» (Hebdomadaire) et «`z`» (Autre périodicité). S'il s'agit de fichiers informatiques publiés en série, on peut inscrire le code de la périodicité dans la zone 006/01 configurée pour les publications en série.

### 008/ 19 Régularité [PÉRIMÉ]

Cette définition est devenue périmée en 1995. Les codes définis étaient : «» (Sans objet), «`n`» (Irrégulière normalisée), «`r`» (Régulière), «`x`» (Complètement irrégulière) et «`u`» (Inconnue). On peut inscrire le code de régularité des fichiers informatiques publiés en série dans la zone 006/02 configurée pour les publications en série.

### 008/ 22 Public cible [USMARC seulement]

Avant la définition de cet élément en 1988, l'octet était non défini. Avant la définition du code «`j`» (Jeunesse) en 1993, on pouvait identifier les documents de jeunesse seulement par les codes «`a`» (Préscolaire), «`b`» (Premier cycle du primaire) et «`c`» (Deuxième cycle du primaire et premier cycle du secondaire).

*c - Élémentaire et intermédiaire [REDÉFINI, 2002]*

*d - Secondaire [REDÉFINI, 2002]*

### 008/ 23 Support matériel du document

Avant que cet élément ne soit défini, l'octet n'était pas défini et renfermait un blanc (  ) ou un caractère de remplissage ( `|` ).

*o - En ligne [NOUVEAU, 2010]*

*q - Support électronique tangible [NOUVEAU, 2010]*

### 008/ 27 Type de machine [PÉRIMÉ]

Cette définition est devenue périmée en 1989. Les codes définis étaient : «`a`» (Support lisible par un ordinateur) et «`z`» (Autre).

### 008/28 Publication officielle

Avant 2015, les « presses universitaires » étaient comprises en tant qu'exemple de publications gouvernementales.